

2.6 Fonctionnement de la paroisse

La paroisse est administrée par un Conseil presbytéral passé récemment de 10 à 8 membres pour correspondre à l'évolution démographique actuelle, élu parmi les membres actifs et reconnus par leurs pairs pour assurer la cohésion et le dynamisme de l'ensemble. Le Conseil presbytéral est une instance de délibération et de décision ; il communique régulièrement à l'assemblée et prend en compte les aspirations et attentes de la communauté.

Le conseil presbytéral est le garant du projet de vie de la paroisse. Il collabore avec le pasteur à la réalisation et la mise en place de celui-ci. Il évalue à intervalle régulier et au moins à chaque changement important dans la paroisse (élection conseil, changement pasteur...) la pertinence et l'avancée du projet et de proposer les adaptations nécessaires le cas échéant.

En 2023, la paroisse compte 119 foyers cotisants (sur 442 foyers soit un taux de participation de près de 27 %).

Ci-dessous un aperçu de l'évolution des cotisants de la paroisse :

	Foyers		Cotisants		Proportion
2011	630		209		33,17%
2017	581	-8%	190	-9%	32,70%
2021	545	-6%	85	-55%	15,60%
2022	545		119	+40%	21,83%

La paroisse a connu une baisse du nombre de foyers relativement constante sur l'ensemble de la période 2011 à 2022. Concernant la part du nombre de foyers cotisants, la baisse est corrélée en première partie 2011-2017 et sévèrement marquée à partir de 2017 durant les vacances pastorales. La remontée enregistrée depuis 2022 (+40%) se confirme actuellement en 2023. L'objectif d'un retour au nombre de foyers cotisants d'un tiers est envisageable à moyen terme ce qui constitue un résultat encourageant dans le contexte actuel.

Dans ce contexte, notre paroisse a augmenté son effort de solidarité et souhaite continuer dans cette voie dans les années à venir. Elle consacre 36% de son budget de fonctionnement aux dépenses de solidarité (périmètre UEPAL) et elle est engagée dans un processus d'assainissement progressif des comptes, de manière à jouer pleinement son rôle dans la solidarité ecclésiale. Elle a engagé un dialogue constructif avec l'ESP pour assainir ses comptes, la même démarche reste à engager avec le Consistoire réformé de Mulhouse afin de finaliser l'apurement des dettes.

	Part des dépenses de solidarité
2009	27,76%
2018	18,78%
2021	29,73%
2022	36,16%

L'évolution de la répartition des recettes est également à noter :

	Dons Offrandes	Activités et manifestations	Activité Locative
2009	47 %	15,5 %	30 %
2018	56 %	10 %	27 %
2021	55 %	2,5 %	36,5 %
2022	51 %	12 %	33 %

En 2022 ainsi qu'en 2023 la part des recettes des activités et manifestations est revenue à un niveau élevé. Les paroissiens, malgré le contexte économique actuel, restent fidèles dans leur contribution à un haut niveau d'engagement. Couplé à une bonne gestion, cela permet de consolider notre démarche d'assainissement de nos comptes pour revenir progressivement à l'équilibre.

Notre paroisse participe de manière régulière aux assemblées et activités consistoriales. Elle s'intègre également dès que possible dans les actions, rencontres et mouvements de notre groupement d'Églises. Elle cultive et entretient les liens avec les différents services de l'UEPAL permettant la mutualisation des connaissances, des bonnes pratiques ainsi que le partage et retour d'expériences.

Au moins une fois par année, une assemblée générale de paroisse est organisée, permettant la présentation des comptes, le rapport d'activité de la période échue, le suivi de l'avancée du projet de vie par rapport aux objectifs mais aussi et surtout de créer le lien et les échanges nécessaires au bon fonctionnement de la paroiss